

CIRCULAIRE n° 14
ORGANISATION DE LA FIN D'ANNEE

Chers Parents,

La session des évaluations certificatives approche et nous l'envisageons avec sérénité grâce aux balises des professeurs centrées sur les essentiels et les apprentissages réalisés par les élèves. Les objectifs et les horaires de la session sont en possession de vos enfants depuis début mai.

Nous vous invitons à prendre connaissance avec grande attention des modalités d'évaluation, de sanction des études et de recours, en référence au Règlement Général des Études du Collège.

SESSIONS D'ÉVALUATIONS CERTIFICATIVES, SUSPENSION DES COURS ET ÉTUDES

La veille de la session d'examens, les cours se donnent normalement jusque 15h15 pour tous les élèves.

Au 1^{er} degré, la session d'évaluations certificatives démarre le mercredi 15 juin. Les dernières remédiations et guidances se donneront donc le mercredi 08 juin.

Aux 2^e et 3^e degrés, la session d'évaluations certificatives débute le mercredi 08 juin. Les remédiations du mardi 07 juin sont suspendues.

Les élèves ont la possibilité d'étudier à la maison, l'après-midi du premier jour de leur session. Nous vous demandons de consulter l'horaire précis de la session dans le journal de classe de votre enfant.

La date du dernier examen peut varier d'une année ou d'une option à l'autre. Le mardi 21/06 correspond à la dernière journée où des évaluations sont organisées au Collège.

Durant toute la période des évaluations certificatives de juin, une étude surveillée (accessible aux élèves de tous les degrés) est organisée les lundis, mardis, jeudis et vendredis jusque 17h15, jusqu'au lundi 20/06 inclus. L'étude est strictement silencieuse et réservée au travail scolaire.

Les élèves des 1^{er} et 2^e degrés qui restent au Collège les après-midis pour étudier doivent dîner à l'école et apporter leur pique-nique. Le journal de classe des élèves qui suivent ces séances d'étude sera paraphé à l'heure de leur départ. Les élèves du 3^e degré peuvent s'inscrire aux séances d'étude collective auprès des éducateurs du Pavillon (12h35 à 16h05) les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les journées des mercredi 22, jeudi 23 et vendredi 24 juin sont consacrées aux délibérations : les élèves peuvent donc rester à la maison. Cependant, le Collège reste ouvert jusqu'au 30 juin. Une permanence est organisée pour toute démarche administrative ou demande de RDV jusqu'au 06 juillet.

<p>1^{re} C, 2^e C et 2^e S Session entre le 15/06 et le 21/06</p>	<p>Les élèves arrivent à 8h05 et ne peuvent quitter l'école avant 11h45. À noter que la mise en place des aménagements raisonnables peut entraîner des retards jusque 12h35 pour quelques élèves. Si une évaluation certificative ne prend pas 4h, des temps de révision sont prévus. Les élèves ont l'obligation d'être en possession du cours concerné par l'évaluation certificative du lendemain. Les matières visées sont le néerlandais, les mathématiques, le français, les sciences et l'étude du milieu, pour les 1^{res} (bilan dans les matières du CEID – report de la cotation en septembre 2022) et pour les 2^e années (CEID). L'oral du CEID Néerlandais pour les 2^e C et S est organisé dès le mardi 14/06 (pendant les cours) et les jours suivants. Un courrier reprenant les détails (heures et jours) de la passation de cet oral a été communiqué par les professeurs. Ce courrier doit être remis signé.</p>
<p>1^{er} degré différencié Session les 16/06, 17/06, 20/06 et 21/06</p>	<p>Les élèves arrivent chaque jour à 8h05 et ne peuvent quitter l'école avant 11h45. À noter que la mise en place des aménagements raisonnables peut entraîner des retards jusque 12h35 pour quelques élèves.</p>

2^e degré Session entre le 08/06 et le 20/06	<u>Les élèves seront libérés le mardi 07/06 à 15h15.</u> Les élèves auront des matinées d'évaluation(s) (entre 2h et 4h) ; si une seule évaluation de 2h est prévue durant la matinée (une évaluation qui commence ou se termine à 10h), ils seront tenus d'être présents dans le Collège pour cette durée.
3^e degré Session entre le 08/06 et le 20/06	<u>Les élèves seront libérés le mardi 07/06 à 15h15.</u> Les élèves présentent leurs évaluations écrites et orales (entre 2h et 4h) aux heures fixées par le professeur. Une étude collective (12h35-16h05) est proposée à l'Aquarium sur inscription auprès des éducateurs. Pour rappel : l'oral du TFE est programmé le 20/06 pour les élèves des 6 GT/TT (une plage horaire spécifique de 30' entre 8h et 18h leur sera communiquée).

RAPPEL DE QUELQUES REGLES DE FONCTIONNEMENT

En cas d'absence

Les parents des élèves absents à une évaluation certificative ont l'obligation de prévenir PAR TELEPHONE, dès 7h45 l'Accueil au 064 23 99 99 et de confirmer le numéro auquel l'école peut les joindre pour une reprogrammation de l'épreuve certificative.

Pendant la période des examens, toute absence doit être obligatoirement justifiée par un certificat médical à remettre le lendemain de l'absence à l'Accueil, sous peine d'obtenir une cotation nulle.

Comme pour les interrogations, si l'absence à une évaluation certificative ou à une épreuve de qualification n'est pas recevable ou est injustifiée, le professeur attribuera à l'élève un résultat nul pour l'évaluation certificative ou la partie de l'évaluation visée (consultez le RGE 2021-2022 sur le site, p. 10 à 21 : <https://www.cndbs-binche.be/drupal/RGE>). Un rappel succinct est néanmoins joint à cet envoi.

Les évaluations certificatives de fin d'année non réalisées peuvent être reportées à la fin du mois de juin. Dans ce cas, l'élève risque de ne pouvoir être délibéré qu'en septembre. Si une maladie longue empêche un élève de se présenter à un grand nombre d'évaluations certificatives, il est possible qu'un calendrier spécifique lui soit aménagé à la rentrée.

Document de recours

Ce document sera accessible sur le site du collège www.cndbs.be, dès le lundi 27/06 sous l'onglet DOCUMENTS OFFICIELS. Le document « papier » sera aussi disponible à l'accueil du Collège.

Tenue vestimentaire

Pendant les évaluations certificatives écrites et orales, les épreuves de qualification et la proclamation des résultats des classes terminales (6^e et 7^e), le foulard blanc (4 €) est de mise pour les filles et la cravate blanche pour les garçons (7 €). Leur vente ou location s'opère auprès de M. Wanuffel et M. Piéron, éducateurs du Pavillon. La tenue de ville est de rigueur. Les élèves doivent respecter les consignes transmises par leurs enseignants.

Fraude

Toute fraude pendant une évaluation certificative sera sanctionnée par l'annulation de celle-ci même si cela doit entraîner des conséquences dommageables pour le passage de classe.
 À noter que les montres connectées et GSM sont interdits lors de la passation des évaluations.

Homologation

Au début de l'année, vous avez signé une décharge dans laquelle vous vous engagez à garder à domicile les documents : notes de cours, travaux et contrôles corrigés... jusqu'à l'homologation du prochain diplôme. Nous vous remercions de respecter cet engagement.

U-key et casiers

Seuls les élèves qui ont l'intention de quitter l'école doivent rapporter leur U-key à l'accueil avec le document-type accessible sur le site du collège www.cndbs.be, sous l'onglet DOCUMENTS OFFICIELS. L'économat reverse la caution ainsi que le solde restant sur la U-key, selon l'état des comptes.

Bulletins non remis

Après le contact pédagogique, les bulletins non remis aux élèves ne seront envoyés ni par la poste ni par mail.

L'élève peut venir chercher son bulletin en échange de son journal de classe complété à l'accueil entre le mardi 28/06 et le mercredi 06/07. Si l'élève ne peut se présenter, seuls ses parents/beaux-parents ou les personnes qui en sont responsables peuvent reprendre le bulletin. Les alliés des 2^e et 3^e degrés (grands-parents, frères et sœurs, oncles, tantes...) ou toute autre personne ne peuvent recevoir le bulletin que s'ils sont détenteurs d'une lettre d'autorisation signée par les parents ainsi que du journal de classe complété.

Modification du choix d'option

Le document de choix d'option pour l'année scolaire 2022/2023 (remis avec le bulletin de mars) a dû être remis par vos soins, après le congé de Pâques. Cependant, si ce choix d'option ne correspond plus à vos attentes et/ou aux décisions du conseil de classe, il faut prévenir le Collège au plus tard le 30/06. Au-delà, vous encourez le risque que votre choix ne soit pas rencontré.

Un dialogue à propos du choix d'orientation de votre enfant pour 2022/2023 est dès à présent encouragé avec l'équipe éducative et la direction. N'hésitez nullement à solliciter un RDV via l'accueil.

Livres scolaires et frais scolaires

La liste des livres scolaires utiles pour les cours et les possibilités d'acquisition de ces manuels via notre nouvel opérateur RENT A BOOK, vous seront communiquées prochainement par mail et sur le site, en même temps que l'estimation des frais scolaires pour 2022/2023.

ORGANISATION DE LA FIN DE L'ANNEE

JEUDI 26/05	Congé de l'Ascension.
VENDREDI 27/05	Maintien des cours.
À PARTIR DU JEUDI 02/06	Trêve (aucune évaluation certificative) : révisions, remédiations pour les élèves des 2 ^e et 3 ^e degrés.
LUNDI 06/06	Congé de Pentecôte.
À PARTIR DU MARDI 07/06	Trêve (aucune évaluation certificative) : révisions, remédiations pour les élèves du 1 ^{er} degré.
DU MERCREDI 08/06 AU LUNDI 20/06	Évaluations certificatives sur les essentiels fixés par la FWB et épreuves de qualification des 3 ^e , 4 ^e , 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e (certaines évaluations certificatives en nombre limité ont lieu hors session et hors trêve : voir les journaux de classe des élèves).
LUNDI 20/06	Défense du TFE pour les 6 ^e GT/TT selon un horaire individuel (30' entre 8h et 18h)
JUSQU'AU LUNDI 20/06 À 10H	S'il y a contestation des décisions des <u>épreuves de qualification</u> dont les résultats sont donnés au terme de l'épreuve, les demandes de conciliation interne (recours) doivent être rédigées sur le formulaire officiel demandé à l'Accueil et être déposées au secrétariat des élèves contre accusé de réception au plus tard le 20/06 à 10h.
DU MERCREDI 15/06 AU MARDI 21/06	Évaluations certificatives pour les 1 ^{res} années. Évaluations externes du CEID (français, mathématiques, sciences, néerlandais) et en EDM pour les 2 ^{es} . Les oraux de NDLS sont proposés dès le 14/06 (cf. horaire spécifique).
DU JEUDI 16/06 AU MARDI 21/06	Évaluations du CEB pour les 1 ^{res} et 2 ^{es} Différenciée sur les essentiels fixés par la FWB.
JEUDI 23/06 AU PLUS TARD À 18H30	Contact par téléphone des parents de terminale dont le jeune est en échec.

VENDREDI 24/06 JUSQUE 12H30	Contact par téléphone des parents de 1 ^{re} et 2 ^e Différenciée dont le jeune est en échec.
VENDREDI 24/06 À 18H30 (6GT/TT) ET À 20H (6TQ, 6P, 7P)	Proclamation des résultats des classes terminales sur le damier au Collège. Les élèves se présentent dans la tenue de ville exigée durant toute la session.
LUNDI 27/06 DE 14H15 À 15H15	Il s'agit de la seule date de remise des bulletins (de la 1 ^{re} à la 7 ^e). Le bulletin ne sera remis à l'élève qu'en échange <u>de son journal de classe complété</u> . Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.
LUNDI 27/06 DE 15H30 À 18H30	Contact pédagogique sans prise de RDV, pendant lequel les parents et les élèves pourront rencontrer les professeurs et consulter les examens.
LUNDI 27/06 DÈS 15H30, MARDI 28/06 ET MERCREDI 29/06 JUSQUE 15H30.	S'il y a contestation des décisions <u>portant sur la session d'examens</u> , les demandes de conciliation interne (recours) doivent être rédigées sur le formulaire officiel et doivent être déposées au secrétariat des élèves contre accusé de réception au plus tard le mercredi 29/06 à 15h30.
MERCREDI 30/06 ENTRE 16H ET 17H	Communication des résultats des recours par la direction <u>au siège du Collège</u> .

AJOURNEMENTS (SECONDE SESSION)

DÈS LE 20/06, EN JUILLET, AOUT ET/OU EN SEPTEMBRE	S'il y a lieu de prester des jours ou des semaines de stage en juin et pendant les mois de juillet et/ou aout pour parfaire la formation ou obtenir le passage de classe, un horaire précis sera transmis via le bulletin.
JEUDI 25/08 ET VENDREDI 26/08 DÈS 8H10	Des travaux d'été et/ou des remédiations pourront être proposés par les professeurs volontaires aux jours et heures précisés dans le bulletin. Le RDV a lieu dans le hall d'accueil.
LUNDI 29/08, MARDI 30/08	Seconde session pour les élèves de 4 ^e et de 6 ^e et 7 ^e , aux jours et heures précisés dans le bulletin. Le RDV a lieu dans le hall d'accueil.
MARDI 30/08 APRÈS 16H30	Communication par téléphone par les titulaires, des résultats des 2 ^{es} sessions pour <u>tous les élèves</u> .
MERCREDI 31/08 DE 11H45 À 12H35	Les bulletins de 2 ^e session <u>pour les élèves</u> seront disponibles au secrétariat-élèves.
DÈS LE MERCREDI 31/08 À 8H30 JUSQU'AU VENDREDI 02/09 À 10H	Les parents peuvent introduire un recours après une seconde session. À partir du mercredi 31/08 à 8h30, les formulaires de recours seront disponibles au secrétariat des élèves. Ils doivent être obligatoirement rendus pour le vendredi 02/09 à 10h00. Les parents recevront le résultat du recours par un appel téléphonique de la direction, à partir de 18h.
JEUDI 01/09 DE 16H05 À 17H	Contact pédagogique de 2 ^e session : les professeurs seront à la disposition des élèves et/ou de leurs parents. Ils auront avec eux leurs copies d'examens.

Le mardi 30/08 est prévue la rentrée scolaire pour les 1^{res} C/DIFF (8h10 jusque 15h15), les 2^{es} C/S/DIFF (9h30 jusque 15h15) et 3^{es} années (10h00 jusque 15h15, cour Parking).

Le mercredi 31/08 est prévue la rentrée des 4^e (8h30 jusque 11h45, cour Parking), des 5^e (8h30 jusque 11h45, face au Château du Pavillon), des 6^e et 7^e années (8h10 jusque 11h45, derrière le Château)

Nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire. Nous vous prions de recevoir, Chers Parents, l'expression de notre considération distinguée.

L'équipe de direction,

J. Marcq
Directrice-adjointe f.f.

C. Losseau
Préfète de discipline
et d'éducation

A. Verhaeren
Directrice